



Distr. générale
3 mars 2016

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies pour
l'environnement du Programme des
Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Deuxième session**

Nairobi, 23-27 mai 2016

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement :
développement durable et élimination de la pauvreté**

**Résolution 1/10 : Diversité de visions, d'approches, de modèles
et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement
dans le contexte du développement durable et de
l'élimination de la pauvreté**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 1/10 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative à la diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, par laquelle l'Assemblée prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de rendre compte des efforts déployés par le PNUE en vue de recueillir et d'échanger des informations sur la diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils mis au point par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir au développement durable. La résolution 1/10 fait fond sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons », et sur la décision 27/8 du 22 février 2013 du Conseil d'administration relative à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, qui tous deux mettent en exergue les multiples démarches pour assurer la viabilité de l'environnement.

Le rapport passe brièvement en revue les efforts déployés par le PNUE en vue de rassembler et d'étayer les multiples approches qui existent au niveau mondial, et donne une vue d'ensemble des travaux connexes entrepris par le PNUE pour appuyer les États Membres. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 1/10, les informations recueillies par le PNUE et les principales conclusions de l'analyse effectuée par ce dernier sous-tendent l'organisation, envisagée, d'un atelier et d'une « foire aux idées » lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mai 2016, qui offriront l'occasion de partager les divers visions, approches, modèles et outils pour assurer la viabilité de l'environnement.

* UNEP/EA.2/1.

I. Introduction

1. En 2013, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a, par sa décision 27/8 relative à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, reconnu qu'il existait diverses voies pour parvenir au développement durable et, au paragraphe 3 de cette décision, a prié le Directeur exécutif du PNUE de recueillir et faire connaître ces initiatives, efforts, pratiques et expériences portant sur une diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils visant à inclure l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et de faciliter le partage de l'information entre pays de manière à promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

2. En 2014, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la résolution 1/10 relative à la diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, par laquelle elle se félicitait du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « L'avenir que nous voulons », et prenait note du paragraphe 2 de la décision 27/8 du Conseil d'administration, en faisant en particulier référence dans ces textes aux multiples voies pour assurer la viabilité du point de vue de l'environnement et éliminer la pauvreté. Cette résolution mettait en particulier l'accent sur l'initiative « Bien vivre, en équilibre et en harmonie avec la Terre nourricière », qui constitue une vision holistique et intégrée du développement durable, tout en notant également que l'expression « Terre nourricière » était couramment employée dans plusieurs pays et régions et que certains pays reconnaissaient les droits de la nature dans le contexte de la promotion du développement durable.

3. Dans sa résolution 1/10, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a également prié le Directeur exécutif du PNUE d'établir un rapport à partir des informations obtenues en application du paragraphe 3 de la décision 27/8 du Conseil d'administration et de présenter ce rapport à l'Assemblée pour l'environnement à sa deuxième session, ainsi que d'envisager d'organiser un atelier lors de cette session.

4. Le présent rapport a pour objectif de fournir des informations sur les efforts entrepris par le PNUE pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution 1/10 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et dans la décision 27/8 du Conseil d'administration. Le rapport décrit les travaux menés par le PNUE pour rassembler et échanger des informations sur le large éventail de démarches qui existent pour parvenir au développement durable et éliminer la pauvreté et présente certains des résultats de ces travaux. Les informations rassemblées par le PNUE et les principales conclusions ressortant de l'analyse effectuée par ce dernier sous-tendent l'organisation, lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mai 2016, d'un atelier et d'une « foire à idées » qui donneront l'occasion d'échanger la diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement.

II. Historique

5. Du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « Notre avenir à tous », publié en 1987 et connu sous le nom de « Rapport Brundtland », à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et au programme Action 21 énonçant les mesures souhaitées, adoptés en 1992, les gouvernements ont affirmé, comme indiqué dans le principe 12 de la Déclaration de Rio que « les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international favorable et ouvert, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes liés à la dégradation de l'environnement ».

6. Plusieurs conférences internationales majeures ont par la suite été organisées, permettant de préciser la définition et les objectifs du développement durable : le Sommet du Millénaire des Nations Unies, tenu en 2000, qui a débouché sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et le Sommet des Nations Unies pour le développement durable, tenu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), lors duquel les dirigeants du monde ont réaffirmé leur engagement en faveur de la réalisation de ces objectifs et adopté le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, qui encourageait les autorités compétentes à tous les niveaux à tenir compte du développement durable dans la prise de décisions¹.

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, no. de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe, par. 19.

7. En 2008, le monde a connu une crise financière d'une gravité sans précédent venant saper et menaçant les efforts fournis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable. Au lendemain de cette crise, de nombreux gouvernements ont commencé à remettre en question les modèles économiques et concepts de richesse et de prospérité traditionnels. Les débats ont été stimulés par les preuves de plus en plus nombreuses et la reconnaissance des risques posés par les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes.

8. Alors que de nombreux pays envisageaient l'adoption de plans de relance pour endiguer la crise financière, le PNUE a lancé le concept du « New deal économique mondial » pour les encourager à affecter une partie de leurs plans de relance aux investissements favorisant la reprise économique et la création d'emplois dans des secteurs contribuant à la viabilité de l'environnement. Fort du succès rencontré par cette idée, le PNUE a lancé, en 2008, « l'Initiative sur l'économie verte » en vue de définir les politiques et les modèles susceptibles de conduire à une croissance économique plus durable et a, en 2011, publié le *Rapport sur l'économie verte*, qui a encore renforcé, sur le plan économique, le bien fondé de parvenir à un développement durable.

9. La notion d'économie verte a bénéficié d'un plus vif intérêt encore sur le plan international en 2012 lorsque la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a été organisée à Rio de Janeiro (Brésil) autour du thème central de « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ». Le document final issu de la Conférence, « L'avenir que nous voulons » (A/RES/66/288), a reconnu que chaque pays pouvait choisir, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, entre plusieurs approches, visions, modèles et outils différents pour parvenir au développement durable (par. 56), et soulignait que l'économie verte était un outil essentiel au développement durable.

10. En 2013, le Conseil d'administration du PNUE a pris note de l'accent mis lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable sur les différents modèles permettant de construire des économies inclusives et durables. La décision 27/8 du Conseil d'administration a reconnu la multiplicité des approches et a prié le Directeur exécutif du PNUE de « recueillir et faire connaître ses initiatives, efforts, pratiques et expériences portant sur une diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils visant à inclure l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et de faciliter le partage de l'information entre pays de manière à promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté. »

11. En 2014, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la résolution 1/10, dans laquelle elle a prié le Directeur exécutif du PNUE d'établir un rapport à partir des informations obtenues en application du paragraphe 3 de la décision 27/8 du Conseil d'administration et de présenter ce rapport à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session ainsi que d'envisager d'organiser un atelier lors de cette session.

III. Contexte actuel et suite donnée par le PNUE

A. Multiples voies pour parvenir au développement durable

12. Comme suite à la décision 27/8 du Conseil d'administration, le PNUE s'est employé à collecter et échanger les informations sur les divers approches et outils susceptibles de conduire au développement durable. Après le renforcement de son mandat découlant de la résolution 1/10 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE s'efforce de donner suite aussi bien à la décision 27/8 qu'à la résolution 1/10 dans un certain nombre de ses travaux.

13. En avril 2013, le PNUE a lancé un projet intitulé « *Enhancing South-South Cooperation – Building the Capacity of Developing Countries to Promote Green Economies* » qui, en tant que première mesure visant à donner suite à la décision 27/8 du Conseil d'administration et à la résolution adoptée ultérieurement par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, a donné lieu à l'élaboration d'un certain nombre de supports de connaissances – quatre documents d'information, une brochure de 24 pages, cinq vidéos et un rapport de synthèse de 55 pages – qui ont mis en exergue quatre approches nationales distinctes pour parvenir au développement durable et éliminer la pauvreté. Le PNUE a également facilité l'échange d'informations sur ses travaux dans le cadre de quatre manifestations axées sur la sensibilisation et le renforcement des capacités.

14. Le rapport de synthèse portant sur le projet (PNUE, 2015), intitulé « *Multiple Pathways to Sustainable Development : Initial Findings from the Global South* », a établi que les quatre approches nationales pour parvenir au développement durable et éliminer la pauvreté qui ont été passées en revue, reflétaient les expériences, situations et priorités spécifiques des pays concernés (Afrique du Sud, Bolivie (État plurinational de), Chine et Thaïlande); qu'elles étaient fondées sur des visions nuancées du développement durable; et qu'elles recouraient à des outils différents pour atteindre leurs objectifs, ainsi qu'exposé ci-après :

a) L'approche du « Bien vivre, en équilibre et en harmonie avec la Terre nourricière » adoptée par l'État plurinational de Bolivie reflète une vision du monde selon laquelle la « Terre nourricière » est un être vivant ayant les mêmes droits que l'humanité, accordant ainsi une importance toute particulière à l'établissement d'une relation équilibrée entre les êtres humains et la nature dans les domaines matériels, affectifs et spirituels au détriment d'une approche axée sur le marché pour favoriser le développement durable. La mise en œuvre de cette approche se fonde sur le dialogue entre les différents groupes socio-culturels, notamment les peuples autochtones de Bolivie et tous les niveaux de gouvernement pour faciliter l'échange mutuel de connaissances, y compris les connaissances traditionnelles et les pratiques et expériences;

b) L'approche reposant sur la « civilisation écologique » adoptée par la Chine prône le recours à des objectifs et indicateurs clairement définis pour assurer une croissance économique économe en ressources dans la capacité limite de l'environnement. Elle est profondément enracinée dans le cadre des politiques nationales et est assortie de mesures d'incitation destinées à aider les responsables gouvernementaux à atteindre leurs objectifs de performance environnementale aux niveaux national, régional et local;

c) L'approche concernant « l'économie d'autosuffisance » adoptée par la Thaïlande s'appuie sur des principes directeurs de haut niveau qui sous-tendent les politiques nationales de développement durable et la vie de ses citoyens, et met en avant les principes de modération, de rationalité et de résilience;

d) L'approche axée sur le « passage à l'économie verte » adoptée par l'Afrique du Sud met à profit la notion d'économie verte inclusive en vue d'améliorer le bien-être des citoyens les plus vulnérables du pays et de tracer le chemin vers une économie faible en carbone et économe en ressources et, ce faisant, met l'accent sur la réduction de la pauvreté et la croissance équitable dans la mise en œuvre de politiques favorisant une reconversion des investissements publics et privés vers les secteurs verts de l'économie et la création d'emplois viables et décents.

15. Les quatre approches nationales donnent des exemples concrets de la manière dont d'autres pays pourraient faire face aux défis analogues qui se posent aux plans économique, environnemental et social. S'il est vrai que chacune de ces approches reflète le contexte tout à fait particulier de ces pays et présente des outils différents pour parvenir au développement durable, ce qui les unit, c'est qu'elles élargissent toutes les définitions du progrès et du développement. Toutes ces quatre approches conçoivent le développement durable comme étant beaucoup plus qu'une simple croissance économique au sens traditionnel du terme et elles accordent toutes une importance à l'amélioration du bien-être, à l'équité sociale, au patrimoine culturel, à la consommation durable et à l'état de l'environnement.

16. Le rapport de synthèse a conclu que la communauté internationale et ses dirigeants et responsables de l'élaboration des politiques pourraient gagner à explorer les multiples approches conceptuelles pour assurer la viabilité de l'environnement et un développement solidaire. Chaque approche soucieuse du développement durable comporte ses points forts et ses points faibles et il apparaît clairement que, pour être couronnées de succès, les stratégies doivent allier une vision dynamique et cohérente avec les outils nécessaires pour œuvrer en vue de la concrétisation de cette vision. Différentes approches peuvent, et doivent, être utilisées pour qu'elles se complètent, se soutiennent et se renforcent mutuellement. En outre, le rapport met clairement en évidence qu'un appui politique de haut niveau ancré dans la société civile et dans le contexte culturel national est indispensable au succès de la mise en œuvre de toute stratégie nationale de développement durable.

B. Multiples voies pour parvenir au développement durable : sensibilisation et renforcement des capacités

17. Un certain nombre d'ateliers et de manifestations axés sur la sensibilisation et le renforcement des capacités organisés pour donner suite aux demandes formulées tant dans la décision 27/8 du Conseil d'administration que dans la résolution 1/10 de l'Assemblée pour l'environnement sont venus compléter l'analyse effectuée par le PNUE pour explorer les multiples voies conduisant au développement durable. Ces ateliers et manifestations sont décrits ci-après :

a) Le PNUE a tenu un kiosque d'information lors de l'exposition mondiale sur le développement Sud-Sud organisé en 2013 à Nairobi (Kenya), qui a donné l'occasion d'échanger des informations sur le projet relatif au renforcement de la coopération Sud-Sud mentionné plus haut et de visionner trois vidéos montrant l'approche fondée sur la civilisation écologique adoptée par la Chine. Par ailleurs, le PNUE a produit une brochure de 24 pages sur le projet, qui était disponible sur le kiosque et a également été distribuée durant les manifestations pertinentes de l'exposition. Le Prix annuel du leadership pour la coopération Sud-Sud octroyé dans le cadre de l'exposition mondiale de 2013 a été décerné au Gouvernement népalais pour ses travaux novateurs sur l'examen des politiques climatiques, des dépenses publiques et des institutions, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et du PNUE à travers l'Initiative pauvreté-environnement;

b) Le PNUE a organisé un atelier sur le projet à Bali (Indonésie) en décembre 2014, qui avait pour but de faciliter l'échange de connaissances entre les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de renforcer les capacités requises pour l'établissement de systèmes d'élaboration d'indicateurs appropriés au niveau local. Cet atelier a réuni des participants de 10 pays en vue d'échanger des informations sur les approches soucieuses du développement durable et d'examiner les enseignements tirés et les bonnes pratiques, ainsi que les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces approches. L'atelier a comporté des exposés sur les quatre approches nationales susmentionnées – « Bien vivre, en équilibre et harmonie avec la Terre nourricière », « civilisation écologique », « autosuffisance économique » et « transition vers une économie verte » - et a permis de dispenser aux participants une formation technique à l'utilisation d'indicateurs appropriés. Les représentants de l'Afrique du Sud, de la Chine et de l'Indonésie ont présenté les expériences de leurs pays en ce qui concerne l'utilisation d'indicateurs pour la fixation d'objectifs et la formulation et l'évaluation des politiques;

c) Un deuxième atelier sur le projet s'est tenu à Séoul en avril 2015 et a été co-organisé par le PNUE et l'Institut mondial de la croissance verte; il faisait fond sur les progrès faits dans le cadre de l'atelier de Bali en incorporant une gamme plus large de parties prenantes en vue de partager des informations sur les approches nationales d'un plus grand nombre de pays pour assurer le développement durable;

d) Dans le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones (A/RES/69/2), les chefs d'États et de gouvernements ont prié le Secrétaire général, agissant en concertation et en coopération avec les peuples autochtones, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones et les États membres, de commencer à élaborer un plan d'action à l'échelle de l'ensemble du système en vue de garantir la cohérence de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007. En conséquence, le plan d'action a été élaboré en consultation avec les États membres, les peuples autochtones et le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, dont le PNUE est membre. Les consultations ont fait ressortir la nécessité d'agir de manière concertée pour mettre en œuvre la Déclaration, en particulier au niveau des pays. Le plan d'action visait au premier chef à renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour ce qui est de garantir les droits et le bien-être des peuples autochtones dans ses travaux, notamment à l'appui des États membres, dans le but ultime de mettre en œuvre la Déclaration, avec la participation effective des peuples autochtones, à tous les niveaux et dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le principe de viabilité environnementale reconnaît les liens étroits existants entre les facteurs environnementaux et l'exercice des droits et le bien-être des peuples autochtones, y compris les connaissances traditionnelles des peuples autochtones en tant que contribution au développement durable, dans toutes les activités énoncées dans le plan d'action, qui favorisera les partenariats et la collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations de la société civile et organismes multilatéraux, notamment les banques régionales de développement et les procédures spéciales et commissions relatives aux droits de l'homme;

e) Le PNUE s'est employé, et continuera de s'employer, à soutenir l'exercice des droits des peuples autochtones dans la mise en œuvre et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À titre de principe général, il est important de veiller à ce que les efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable fassent notamment porter l'accent, lorsque possible, sur les peuples autochtones, qui font partie de ceux qui restent le plus à la traîne dans les efforts réalisés pour atteindre ces objectifs;

f) Lors de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, une manifestation parallèle intitulée « Le Droit des peuples autochtones à jouir de leur terres, de leurs territoires et des ressources qui s'y trouvent » a été organisée le 23 septembre 2014. Cette manifestation était axée sur les contributions et les droits des peuples autochtones tels que reconnus dans une série d'instruments

internationaux, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones, la Convention No. 169 de l'Organisation internationale du Travail relative aux populations autochtones et tribales (1989), la Convention sur la diversité biologique et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;

g) À la troisième Conférence scientifique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, tenue à Cancun (Mexique) en mars 2015, le PNUE, en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, a lancé son étude intitulée « *Pastoralism and the Green Economy – A Natural Nexus ? Status, Challenges and Policy Implications* ». L'étude met l'accent sur le potentiel actuel et futur qu'offre le pastoralisme dans la promotion d'une gestion durable et les résultats générés par l'économie verte grâce aux terres de parcours mondiales. Elle dresse une synthèse des éléments de preuves existants et met à profit des exemples concrets tirés du pastoralisme mobile en Europe, en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Asie, en Australie et en Afrique. L'étude montre les caractéristiques inhérentes au système pour une durabilité modulable et certains des principaux défis et possibilités de promouvoir le développement dans les terres de parcours. Enfin, l'étude met en évidence les principales conditions favorables requises pour que le pastoralisme puisse se révéler à la hauteur de son potentiel dans une économie verte. Cette publication a par la suite été présentée lors du Forum mondial sur les terres organisé en 2015 par la Coalition internationale pour l'accès à la terre à Dakar en mai 2015, et lors du Forum mondial sur les paysages tenu à Paris en décembre 2015;

h) Le PNUE a publié le rapport sur le projet intitulé « *Multiple Pathways to Sustainable Development* », qui a été lancé de manière informelle au cours de l'atelier tenu à Séoul en avril 2015. Le lancement officiel du rapport, qui a eu lieu à Genève en juillet 2015, a réuni les représentants de 17 missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'un certain nombre d'organisations internationales et non gouvernementales, et a comporté une table ronde sur les différentes voies pour parvenir au développement durable qui s'est appuyée sur les discussions qui se sont déroulées dans le cadre des ateliers susmentionnés en incorporant les objectifs de développement durables nouvellement proposés.

C. Réexaminer la notion d'économie verte

18. Après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro en 2012, et conformément à la décision 27/8 du Conseil d'administration et à la résolution 1/10 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE a entamé un débat interne et fait appel à l'Institut international de développement durable pour rechercher les moyens par lesquels le PNUE pourrait répondre au mieux aux demandes d'assistance présentées par les pays qui reflétaient le large éventail des contextes nationaux. L'Institut a conclu que la notion d'économie verte définie par le PNUE devrait être actualisée pour souligner le lien entre les frontières planétaires et la croissance économique, examiner la gouvernance et les facteurs institutionnels qui déterminaient la durabilité et mettre davantage l'accent sur les moyens qui permettraient de faire en sorte que l'économie verte puisse atténuer les inégalités croissantes.

19. Pour donner suite aux conclusions auxquelles a abouti le débat interne, le PNUE a élaboré la notion d'économie verte inclusive, en concertation avec un large éventail de parties prenantes internes dans les divers domaines programmatiques de l'Organisation. La notion d'« économie verte inclusive » élargit considérablement la portée de la notion originale d'économie verte pour décrire comment l'économie verte permettrait de prendre en compte les questions intersectorielles telles que la santé, les inégalités croissantes et les relations entre l'homme et la nature. En mettant l'accent sur les institutions, la gouvernance et les normes et règles qui orientent les décisions concernant la société et le comportement des marchés, l'économie verte inclusive peut aider à détourner l'attention et les ressources financières pour assurer une meilleure gestion de notre patrimoine commun et de nos ressources naturelles.

20. Fondamentalement, une économie verte inclusive est une économie à faible émission de carbone qui soit efficace et propre en termes de production mais également inclusive en termes de consommation et de résultats, en se basant sur le partage, la circularité, la collaboration, la solidarité, la résilience, l'opportunité et l'interdépendance. Elle met l'accent sur l'élargissement des options et choix pour les économies nationales, l'utilisation de politiques fiscales et de protection sociale ciblées et appropriées et est sous-tendue par des institutions fortes orientées vers la préservation de niveaux minima aux plans social et écologique. Une économie verte inclusive appuie l'égalité des droits des hommes et des femmes, en particulier des populations pauvres et vulnérables, aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de

propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à de nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance, tel qu'exprimé dans l'objectif 1 de développement durable visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

21. Le Directeur exécutif du PNUE a lancé le document sur l'économie verte inclusive, intitulé « *Uncovering Pathways Towards an Inclusive Green Economy: A Summary for Leaders* » (PNUE, 2015), lors d'une table ronde de haut niveau organisée durant le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 à New York en septembre 2015.

22. En novembre 2015, le Partenariat pour une action sur l'économie verte, initiative conjointe de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour le développement, du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, a accueilli le Forum régional sur l'économie verte pour l'Amérique latine à Cartagena (Colombie), qui a duré une semaine et avait pour but d'appuyer l'analyse, la diffusion et l'échange de connaissances et d'expériences, d'instruments politiques et de stratégies en vue de promouvoir l'adoption d'économies vertes et inclusives en Amérique latine. Étant donné l'intérêt expressément manifesté dans la décision 27/8 du Conseil d'administration et dans la résolution 1/10 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans la région, le PNUE a fait un exposé en séance plénière à l'intention des participants au forum sur la notion d'économie verte inclusive et sur ses travaux concernant les multiples voies pour parvenir au développement durable, qui a contribué à faire connaître au sein de la région les efforts déployés par le PNUE à cet égard.

D. L'économie verte inclusive et les objectifs de développement durable

23. Les objectifs de développement durable offrent une occasion de recadrer les politiques économiques autour des éléments essentiels du développement durable et la réalisation des objectifs est déterminante pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si le passage à une économie verte inclusive peut concourir à la réalisation de nombre de ces objectifs, les divers éléments et politiques connexes de ce type d'économie sont cependant le plus pertinents pour la réalisation de l'objectif 8, relatif au travail décent et à une croissance économique durable, et de l'objectif 12, relatif à l'établissement de modes de consommation et de production durables. Grâce à sa focalisation sur la préservation et la création du capital naturel et des richesses publiques, de l'innovation technique et de la création d'emplois, une économie verte inclusive peut promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (Objectif 8). L'approche fondée sur l'économie verte inclusive peut dans une large mesure permettre d'atteindre cet objectif en complétant les activités de renforcement des capacités au titre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables grâce à toute une série de politiques et mesures qui réorientent les investissements publics et privés pour changer les modes de consommation et de production (Objectif 12).

E. La consommation et la production durables et le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

24. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé que la promotion de modes de consommation et de production durables constitue l'un des trois objectifs primordiaux de développement durable et les conditions essentielles de ce développement. Lors de cette conférence, les chefs d'État ont adopté le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables pour servir de cadre mondial d'action en vue d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans les pays développés et dans les pays en développement. Le rôle transversal de la consommation et de la production durables qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été affirmé par l'insertion d'un objectif de développement durable autonome visant à établir des modes de consommation et de production durables (Objectif 12), qui est l'un de ceux adoptés lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

25. « La réflexion sur le cycle de vie », qui peut être définie comme une approche avant tout qualitative pour comprendre comment nos choix influencent nos actions à chaque stade du cycle de vie d'une activité industrielle, de l'acquisition des matières premières à la fabrication, la distribution, l'utilisation des produits et l'élimination », est au cœur des efforts visant à orienter le passage à des modes de consommation et de production durables de manière à éviter d'infléchir les impacts environnementaux et sociaux entre les stades du cycle de vie. L'approche du cycle de vie fournit un solide fondement scientifique pour le passage à des modes de consommation et de production durables, qui devrait également être pris en compte dans les politiques et efforts destinés à soutenir la transition vers une économie verte inclusive. Pour qu'elle soit efficace, cette approche doit être

adoptée par les gouvernements, l'industrie et les consommateurs, étant donné que toutes ces parties prenantes exercent une influence sur les modes de consommation et de production. C'est la raison pour laquelle une approche multipartite pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou autres mesures pour assurer une consommation et production durables est essentielle si l'on veut agir à la fois sur la production et la demande d'un plus grand nombre de biens et services plus durables et économes en ressources.

26. La réflexion fondée sur le cycle de vie et les mesures visant à promouvoir le passage à des modes de consommation et de production durables sont également au cœur des efforts visant à créer une économie circulaire qui, selon la Fondation Ellen MacArthur, est une économie qui « dans sa conception, est réparatrice et régénératrice, et qui vise à faire en sorte que les produits, les composants et les matériaux soient à tout moment maintenus à leur plus haut niveau d'utilité et de valeur »². Une économie circulaire établit une distinction entre les cycles technique et biologique et est conçue de façon à réduire au minimum les déchets, à renvoyer les nutriments et l'eau dans les écosystèmes et à réutiliser les intrants techniques autant que possible. Elle s'inspire des écosystèmes dans la nature qui, à l'état intact, sont fondés sur les flux cycliques des ressources et de l'énergie tout en étant autonomes. La valeur d'une économie circulaire va bien au-delà du simple recyclage et de la gestion des déchets. Un de ses objectifs est notamment d'étendre la durée de vie des produits, notamment par la réutilisation, la remise en état, le reconditionnement et la refabrication. Le passage vers une économie circulaire nécessite de la même manière une large évolution des mentalités et des comportements des consommateurs, des gouvernements et des entreprises tout comme l'exige le passage à des modes de consommation et de production durables.

27. Bien que la majorité des travaux menés par le PNUE à ce jour sur la consommation et la production durables soient circonscrits aux niveaux mondial, régional et national, il est de plus en plus question d'agir au niveau infranational, en particulier au niveau des villes qui, dans la mesure où elles abritent aujourd'hui plus de 50 % de la population mondiale, sont des centres importants de consommation des ressources et déterminent la qualité de vie et de santé de leurs habitants. Selon le rapport *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication* publié par le PNUE en 2011, les centres urbains, qui comptent « une population d'un peu plus de 50 % tout en occupant moins de 2 % de la surface terrestre, concentrent 80 % de la production économique, entre 60 et 80 % de la consommation énergétique et 75 % environ des émissions de CO₂ » (p. 461). Au cours des prochaines années, on prévoit que les niveaux d'urbanisation et le nombre de consommateurs de la classe moyenne dans les centres urbains augmenteront considérablement; la classe moyenne, dont l'effectif croît partout dans le monde, estimée à 1,8 milliards d'habitants en 2009, devrait vivre plus longtemps grâce à de meilleurs soins de santé, passant à 4,9 milliards de personnes en 2030, et verra son pouvoir d'achat augmenter. Bien que les villes soient source de nombreux problèmes écologiques, elles offrent également des structures de gouvernance, connectent davantage les communautés et, partant, permettent d'utiliser de manière plus efficace les ressources et de favoriser des modes de vie durables. Le PNUE, par le biais de l'Initiative mondiale pour l'utilisation durable des ressources urbaines, appuie une approche globale visant à faire en sorte que les villes utilisent plus efficacement les ressources. Les travaux sur les villes et modes de vie durables peuvent directement contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'objectif 9 relatif à l'industrie, à l'innovation et à l'infrastructure, l'objectif 11 relatif aux villes et aux communautés durables, et l'objectif 12 relatif à l'établissement de la consommation et de la production durables.

28. Le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables génère un impact collectif par des programmes et des partenariats réunissant de nombreux acteurs qui élaborent, transposent et mettent en œuvre sur une plus grande échelle des politiques et initiatives relatives à la consommation et à la production durables à tous les niveaux. Le PNUE joue le rôle de secrétariat et il existe actuellement six programmes thématiques et sectoriels servant de programmes factuels au sein du Cadre décennal, regroupant des acteurs, des compétences techniques et des ressources afin de mettre en œuvre la production et la consommation durable de manière opérationnelle et sur une échelle de plus en plus grande. L'accent aux fins de cette mise en œuvre est mis aux niveaux régional et national, en étant guidé à la fois par les feuilles de route régionales et les points focaux nationaux au sein des administrations nationales. Près de 123 gouvernements ont à ce jour désigné ces points focaux. La première cible de l'objectif 12 de développement durable vise à mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement. Le Cadre décennal contribuera également d'une manière transversale à orienter les efforts visant à

² <http://www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy>.

découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement, favorisant ainsi la réalisation de la cible 8.4 de l'objectif 8 de développement durable relatif à la croissance économique durable.

F. Promouvoir l'inclusion sociale : l'Initiative pauvreté-environnement

29. Lancée en 2005, l'Initiative pauvreté-environnement est un effort conjoint du Programme des Nations Unies pour le développement et du PNUE qui vise à stimuler d'importants changements novateurs à apporter aux politiques gouvernementales et priorités budgétaires dans les pays en développement en tirant parti des avantages comparatifs de ces deux organismes. Plus précisément, elle aide les gouvernements à inclure des objectifs en matière de viabilité de l'environnement et des ressources naturelles favorables aux pauvres dans les plans nationaux de développement et à assurer leur mise en œuvre grâce aux plans et budgets sectoriels. L'Initiative pauvreté-environnement concourt aux efforts visant à construire une économie verte inclusive et à accroître la résilience face aux changements climatiques dans les pays visés ainsi que décrit ci-après :

a) Faire en sorte que la viabilité environnementale soit un objectif des plans nationaux de développement durable et d'élimination de la pauvreté : la stratégie nationale du Kirghizistan pour le développement durable au cours de la période 2014-2017 et son programme gouvernemental connexe pour assurer la transition vers un développement durable prend actuellement en compte le développement respectueux de l'environnement, l'égalité des sexes et la réduction des risques de catastrophes en se fondant sur l'identité et les priorités nationales;

b) Introduire des indicateurs relatifs à la viabilité environnementale dans les plans nationaux de réduction de la pauvreté : en août 2014, la République dominicaine a lancé un indice de vulnérabilité de l'environnement au niveau des ménages, le premier à être institué au niveau mondial, afin d'orienter les politiques sociales nationales et de garantir que les transferts de fonds aux personnes les plus pauvres permettent également de remédier à leur grande vulnérabilité vis-à-vis des problèmes environnementaux et des catastrophes climatiques extrêmes;

c) Prendre en compte la pauvreté, l'environnement et les ressources naturelles dans la comptabilité nationale : le Bhoutan a adopté un système de comptabilisation des coûts intégraux en tant que base de ses nouveaux comptes nationaux afin de permettre au Gouvernement de formuler des politiques, d'affecter les ressources et de présenter des budgets qui prennent dûment en compte la valeur des richesses nationales, humaines, sociales et culturelles, outre celles prises en compte dans les mécanismes comptables traditionnels;

d) Mobiliser des engagements financiers accrus de la part des gouvernements aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : le Rwanda a créé un fonds national pour l'environnement et les changements climatiques qui répond au besoin du pays d'investir dans la mise en œuvre des objectifs fixés en matière de viabilité environnementale en générant des investissements publics accrus et d'autres investissements pour la création de richesses durables et la réduction de la pauvreté. Le fonds a déjà réussi à obtenir un montant de 37,4 millions de dollars au titre de capital de démarrage auprès du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et un montant de 18,3 millions de dollars au titre du financement extérieur à effet de levier.

30. L'Initiative pauvreté-environnement fournit des orientations sur l'intégration des objectifs environnementaux favorables aux pauvres dans les processus nationaux de planification et de budgétisation, ainsi que les divers instruments décrits plus haut, par la mise en œuvre d'une approche intégrée concernant les programmes de pays et les produits du savoir soutenus par l'Initiative, comme indiqué dans le Manuel relatif à l'Initiative pauvreté-environnement « *Mainstreaming Environment and Climate for Poverty Reduction and Sustainable Development: A Handbook to Strengthen Planning and Budgeting Processes* », qui a été récemment révisé.

31. L'Initiative pauvreté-environnement a favorisé la réforme institutionnelle pour la viabilité environnementale dans le cadre de la coopération Sud-Sud. En 2015, un nombre considérable d'échanges Sud-Sud ont débouché sur le pilotage d'approches et d'outils visant à l'intégration de la pauvreté et de l'environnement dans l'élaboration des politiques et les processus de budgétisation. En Mongolie, des activités relatives à la planification dans le secteur de l'extraction minière et un système de gestion des investissements publics connexes ont été mis au point en s'appuyant sur les travaux précédemment menés aux Philippines; le Burkina Faso a tiré des enseignements de l'expérience du Rwanda dans la création de son fonds national pour l'environnement et les changements climatiques; le Burkina Faso, le Malawi et le Mozambique ont interdit les sacs plastiques, inspirés par le leadership et le succès du Rwanda dans la région; la Mauritanie a adopté une approche axée sur le budget-programme en s'inspirant de l'expérience du Burkina Faso dans l'application de cette approche

en 2014; et au Myanmar, le modèle financier pour l'évaluation des propositions concernant l'extraction minière se fonde considérablement sur celui élaboré par la République démocratique populaire lao avec l'appui de l'Initiative pauvreté-environnement.

G. Le rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* et la plateforme « le PNUE en direct »

32. En réponse à la demande formulée au paragraphe 4 de la résolution 1/10 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Directeur exécutif du PNUE a pris les mesures suivantes en vue d'incorporer la diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour parvenir au développement durable visés dans les processus de consultation concernant le rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* et la Plateforme « le PNUE en direct » :

a) Le sixième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* incorporera dans l'évaluation le savoir autochtone et local recensé dans la littérature scientifique ayant fait l'objet d'un examen par les pairs. Les méthodes permettant d'incorporer ces connaissances tirées de la littérature grise sont toujours en cours d'élaboration et ne seront pas prêtes pour qu'elles puissent être utilisées dans le cadre de l'établissement du sixième rapport, mais des méthodes statistiques pour se pencher sur les observations atypiques sont en train d'être explorées;

b) Un onglet « connaissances traditionnelles » a été ajouté sur la plateforme en ligne « Le PNUE en direct », sur les pages web aux niveaux mondial et régional et propres aux pays, et une cartographie des groupes ethniques est disponible sur les pages mondiales et nationales. Cet onglet comportera des cartes, des données, des clips vidéo et toute autre information reliée aux connaissances traditionnelles. La plateforme « le PNUE en direct » compte actuellement des cartes, des images, des documents, des histoires, de la musique et des films portant sur la région de l'Arctique.

IV. Mise en exergue des multiples voies pour assurer la viabilité de l'environnement lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

33. Le PNUE produira une publication visant à élargir la portée du rapport « *Multiple Pathways to Sustainable Development* » dont il est fait état plus haut en examinant d'autres pays et les approches, visions, modèles et outils qui leur sont propres pour parvenir au développement durable. Les approches traitées dans le deuxième rapport comprendront notamment l'approche axée sur « l'économie circulaire », l'approche prônant « le paiement pour les services écosystémiques » et « l'indice du bonheur national brut ». Les constatations établies à partir du rapport, tout comme celles établies à partir du premier rapport, seront présentées durant l'atelier et la « foire aux idées » que l'on envisage de tenir lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mai 2016 (voir le paragraphe 35 ci-dessous).

34. Le PNUE entreprendra des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau régional qui seront axées sur les multiples voies pour parvenir au développement durable au cours de la période précédant la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Ces efforts aideront à diffuser davantage les informations sur la pluralité d'approches soucieuses du développement durable, notamment l'approche axée sur l'économie verte inclusive.

35. Pour donner suite à la résolution 1/10 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE envisage d'organiser un atelier et une « foire aux idées » qui devraient se dérouler tout au long de la deuxième session de l'Assemblée. L'atelier envisagé fera fond sur les résultats des deux rapports du PNUE relatifs aux multiples voies pour parvenir au développement durable, en passant en revue les initiatives entreprises de par le monde, comme demandé dans la résolution 1/10; cet atelier donnera aux ministres de certains pays l'occasion de partager et d'échanger des informations sur les initiatives nationales de développement durable menées dans leurs pays. La « foire aux idées » envisagée donnera aux pays l'occasion d'échanger des matériels et de fournir des informations sur les initiatives nationales.